



- ▶ Réunion de bilan des plans  
d'action du CEP BTP
- ▶ 5 novembre 2019

# Liste des actions CEP BTP

	Pertinence actuelle	Niveau Réalisation
Numéro de fiche	Nom de la fiche	Pilote
Fiche 1	Créer un observatoire du BTP	SEBTPAM
Fiche 2	Améliorer l'accès des entreprises locales à la commande publique	CTM
Fiche 3	Elaborer un guide des aides financières et accompagner les entreprises pour mobiliser ces aides	Martinique développ <sup>t</sup> . CTM
Fiche 4	Communiquer sur les nouvelles technologies et promouvoir l'emploi des femmes dans la profession	Organisations Professionnelles DRDFE
Fiche 5	Construire une filière de formation en fibre optique	Rectorat, AMEP CFA BTP, CTM
Fiche 6	Développer un module générique « performance du bâti » (mention RGE)	ADEME
Fiche 7	Accompagner et soutenir les maîtres d'apprentissage dans leur fonction tutorale	CTM AGEFMA CMAM
Fiche 8	Mettre à jour les compétences techniques et d'encadrement des formateurs en apprentissage	CTM AGEFMA CMAM
Fiche 9	Favoriser le développement des contrats de professionnalisation	DIECCTE
Fiche 10	Mettre en place une méthode d'élaboration de la carte des formations qui associe les	CTM

# FA 1 Créer un observatoire du BTP

## ► Rappel de l'action

- Il s'agit de mettre en place un observatoire du secteur du BTP composé des cinq syndicats de professionnels du bâtiment, des chambres consulaires, des partenaires institutionnels (Etat, CTM) et des bailleurs sociaux. Cet outil est considéré comme un radar pour permettre aux professionnels de mieux connaître en temps réel les évolutions du marché de la construction et donc de mieux les anticiper.

## ► Publics cibles

- Entreprises du secteur
- Organisations intervenant dans l'activité économique, l'emploi, la formation, l'insertion

## ► Acteurs

- **Pilote: SEBTPAM**
- **Partenaires de mise en œuvre et de suivi** : autres organisations professionnelles, institutions (CTM, DIECCTE, EPCI...) Organismes intervenant en formation et insertion
- **Partenaires associés** : Producteurs de données

## ► Réalisations

- La Cellule Economique Régionale de la Construction, qui assume notamment la fonction d'observatoire, a été mise en place en mars 2018.
- Elle a notamment publié :
  - ✓ Une rétrospective de la conjoncture du BTP sur 10 ans
  - ✓ 2 bulletins trimestriels de conjoncture
- Et, surtout, il a lancé un séminaire sur la révision des règles de construction en zone tropicale. Un premier rendu des travaux a eu lieu le 4 octobre à la Batelière.
- La CERC s'est dotée d'un site internet : <https://www.cerc-martinique.fr>
- Il est prévu que la CERC aborde prochainement le champ de la formation
- L'AGEFMA a un projet de brochure pour fin 2019 sur les métiers du BTP avec : 1/ présentation du secteur, évolution dans le temps et les perspectives et 2/ Les emplois et les formations.

## FA 2 Améliorer l'accès des entreprises locales à la commande publique

### ► Rappel de l'action

► Un Haut Conseil de la Commande Publique (HCCP) a été installé en 2014 en Martinique. Il a été créé afin d'améliorer la visibilité de la commande publique, dans un contexte de crise économique impactant fortement le monde du BTP. L'article 73 de la loi de 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer instaurait la réservation d'un tiers des marchés aux PME locales et le décret de 2018 pris pour l'application du troisième alinéa du même article fait obligation aux opérateurs économiques soumissionnant à un marché public d'une valeur estimée du besoin supérieure à 500 000 euros HT de sous-traiter une fraction du marché à des TPE

### ► Il s'agit de :

- Fournir aux entreprises des informations sur les échéances de réalisation des travaux programmés
- Favoriser la participation des entreprises locales à la commande publique
- Informer les maîtres d'ouvrage publics (MOA) sur les moyens de favoriser la participation des entreprises locales, compatibles avec les règles des Marchés Publics et avec le droit européen de la concurrence

### ► Publics cibles

- Maîtres d'ouvrage public : collectivités territoriales, services de l'Etat, établissements publics industriels et commerciaux (EPIC)
- Entreprises de construction

### ► Acteurs

► **Pilotes** : CTM-CMAM

► **Partenaires** : CNFPT, Préfecture, DIECCTE, DRFIP, EPCI, Association des Maires, CCIM, organisations professionnelles du BTP, bailleurs sociaux

### ► Réalisations :

- Le Haut Conseil à la Commande Publique (co-présidence Etat et CTM) s'est réuni en décembre 2017, avec pour objectifs de porter une réflexion et mener des actions autour de la commande publique à l'attention des acteurs du tissu économique local.
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de Martinique et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Martinique sont en charge du Secrétariat Permanent du HCCP. Or, il n'y a pas eu de plénière de cette instance depuis mars 2018, donc pas d'avancées en la matière. Par contre, la CCIM a organisé des réunions sur la nouvelle réglementation liée à la commande publique à destination des artisans inscrits.
- La Chambre de Métiers a souhaité co-piloter cette action, notamment parce qu'elle souhaite travailler avec les bailleurs sociaux sur cette thématique importante pour les TPE locales et les artisans.

## FA 3 Elaborer un guide des aides financières et accompagner les entreprises pour mobiliser ces aides

- ▶ Rappel de l'action
- ▶ Les aides prennent la forme de subventions, de prêts, de garanties bancaires, de participations au capital des entreprises, des aides à la formation ou de prestations en nature, comme des pré-diagnostic réalisés par des agents des collectivités ou des diagnostics ou prestations de conseil ou d'accompagnement par des consultants rémunérés par certaines collectivités. Elles peuvent être dispensées par de nombreuses structures, d'où l'intérêt d'un guide.

### ▶ Publics cibles

- Entreprises du secteur
- Organisations professionnelles et chambres consulaires

### ▶ Acteurs

▶ **Pilote** : Martinique Développement (CTM)

### ▶ Partenaires :

- CMA, CCIM, SEBTPAM, CAPEB Martinique, FFB, CNATP...
- DIECCTE, Pôle Emploi, OPCO
- CDC, AFD, banques commerciales
- Initiative Martinique, Martinique développement, Réseau Entreprendre...
- AGEFMA, Pôle Emploi, CGSS, ADEME (développement durable), CACEM (innovation), AGEFIPH ...

### ▶ Réalisations :

- Cette action a pris du retard car suivie au sein de Martinique Développement par une personne qui est partie. Le projet est relancé au sein de Martinique Développement, pour mise en place d'un réseau unique d'accompagnement qui sera en ligne à partir du premier semestre 2020, avec un guide des aides aux entreprises. Le premier COPIL de suivi du projet a été réalisé. Le projet est issu d'un appel à projet CTM/BPI et a permis de réunir 18 partenaires locaux avec Martinique Développement comme pilote. Le but de la plateforme est de donner une visibilité à l'ensemble des aides aux entreprises (subventions CTM mais aussi aides des autres partenaires...).
- Il existe un site d'information des CCI qui récapitule, par région, l'ensemble des aides accessibles aux entreprises de tous secteurs, de tous statuts, de toutes tailles, en les classant par rubriques (création, innovation, difficultés financières, développement...etc) Est-il à jour sur la Martinique ? Prend-il en compte toutes les aides spécifiques à l'outremer ? <https://les-aides.fr/>

## FA 4 Communiquer sur les nouvelles technologies et promouvoir l'emploi des femmes dans la profession

### ► Rappel de l'action

- Des métiers réputés pénibles
- Une profession perçue comme masculine
- Il s'agit de communiquer sur la moindre pénibilité de certains métiers permise par le développement des technologies, sur la qualité du dialogue social dans la profession, et d'augmenter l'emploi des femmes dans le secteur du BTP, dans toutes les catégories socio-professionnelles, y compris les ouvriers

### ► Publics cibles

- Entreprises du secteur, syndicats de salariés, demandeurs d'emploi, élèves et stagiaires, parents, enseignants

### ► Acteurs

#### ► Communication sur les nouvelles perspectives

- Pilotes : organisations professionnelles (SEBTPAM, CAPEB Martinique, CNATP Martinique, FFB)
- Partenaires : CTM, Rectorat, établissements scolaires, Associations de parents d'élèves, Pôle Emploi, AGEFMA-OREF, DIECCTE, RSMA, CFA BTP, organismes de formation, groupement SYNFORM, MIL, EC2, Chambres consulaires, AMPI, AGEFIPH

#### ► Promotion de l'emploi des femmes dans la profession

- Pilotes : Délégation Régionale aux Droits de la Femme et à l'Égalité (DRDFE)
- Partenaires : Organisations professionnelles patronales, syndicats de salariés, ARACT, CTM, Rectorat (ONISEP et CIO), établissements scolaires, Associations de parents d'élèves, Pôle Emploi, AGEFMA-OREF, DIECCTE, RSMA, CFA BTP, organismes de formation, groupement SYNFORM, MIL, EC2, Chambres consulaires, AMPI, AGEFIPH

### ► Réalisations :

- Par l'intermédiaire de la caisse de congés payés, la profession a mené à son terme un gros projet d'aide à l'emploi et à l'insertion, en direction des salariés et des entreprises de la profession. La mise en service de ce bouquet de services est imminente. Coût de l'opération bénéficiant d'un financement du FSE : 736 000 €.
- Il existe encore un fort déséquilibre dans le rapport femmes/hommes sur certaines formations (exemple 100% d'hommes dans les BTS Domotique et Travaux Publics) mais un certain équilibre dans d'autres formations (exemple 50% femmes/hommes pour le BTS « Enveloppe du bâti »).
- Il y a de plus en plus femmes dans le BTP (y compris une chef d'entreprise présidente du syndicat des Electriciens et de l'Énergie). Les femmes ont toute leur place dans ce secteur. L'arrivée des femmes dans les professions du BTP laisse même entrevoir de nouveaux métiers et en particulier dans ceux de la rénovation. La CMAM a mis en place une formation spécifique sur le management à destination des femmes (pour encourager la création d'entreprises, moteur de l'activité et génératrice d'emplois).
- Dans le cadre des formations professionnelles de la CTM 2019-21, ont été mis en place des Titres Professionnels « Maçonnerie » et « Peinture » ouverts aux deux sexes.
- Plusieurs projets ont été réalisés en collaboration entre le CFA BTP et Pôle Emploi pour la formation de 12 femmes au métier de maçon. 6 femmes ont été embauchées à l'issue par SOGEA pour la reconstruction du Lycée Schœlcher

# FA 5 Construire une filière de formation en fibre optique

## ► Rappel de l'action

Le nombre annuel d'emplois fibre FttH (Fiber to the Home) à mobiliser est estimé à environ 110 à l'horizon 2022. Outre les besoins en recrutement et formation identifiés dans l'étude Constructys, il faudrait également promouvoir la création d'entreprises dans ce secteur.

La montée en compétences de la main d'œuvre attendue nécessite un important effort de formation qui doit se traduire par la mise en place d'une filière de formation spécialisée. un besoin prévisionnel de 26 actions de formation avait été identifié pour l'année 2019

## ► Publics cibles

- Elèves en formation professionnelle initiale, apprentis, adultes (salariés, demandeurs d'emplois...) en formation continue, formateurs, maîtres d'apprentissage et tuteurs, chefs d'entreprise, organismes de formation

## ► Acteurs

### ► Pilotes :

- Formation professionnelle initiale sous statut scolaire : Rectorat
- FP en apprentissage : AMEP CFA BTP
- Formation continue : CTM

### ► Partenaires :

- Institutions : CTM, DIECCTE ou Préfecture
- Organismes intervenant en formation et insertion (Organismes de formation, donneurs d'ordre, financeurs) : Rectorat, AMEP CFA BTP, OPCO Construction, AGEFMA, principaux organismes de formation du secteur, groupement d'organisme de formation, AGEFIPH
- Chambres consulaires : CMAM, CCIM

## ► Réalisations :

- S'agissant de la formation initiale scolaire, les compétences induites par le déploiement de la fibre optique sont intégrées dans les diplômes de l'EN. Ainsi, les formations au BAC Pro Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés (MELEC) et au BAC pro Systèmes Numérique option réseaux informatiques et systèmes communicants (SN RISC) préparent les bénéficiaires aux activités de raccordement, paramétrage, installation et réparation de fibres optiques. Des investissements en équipements et en formation des personnels ont été réalisés. Environ 200 diplômés seront formés à ces compétences chaque année.
- Par ailleurs, pour répondre aux besoins ponctuels de formation initiale, la CTM et le rectorat accompagnent l'installation à l'année, de formations complémentaires d'initiative locale (FCIL). Aucune formation n'a été sollicitée dans le domaine strict de la fibre optique à ce jour.
- Le GRETA de Martinique est en mesure, en s'appuyant sur les ressources présentes dans les lycées, d'organiser des actions de formation continue relatives aux activités liées à la fibre optique, en réponse à des marchés publics ou à des sollicitations privées.
- Un appel d'offre pour la formation au CQP « monteur, raccordeur en fibre optique » a été lancé pour la mise en place de cette formation en 2020.
- Il existe un Bac Technique « Fibre Optique » au sein du CFA BTP : 30 stagiaires ont été formés et ont tous intégré une entreprise. Le CFA est engagé sur le second niveau de formation, pour « création, tracé, liaison fibre optique jusqu'au domicile » avec la mise en place d'une formation de Titre Professionnel : 15 femmes ont été formées au TP et elles ont toutes intégré Orange.

# FA 6 Développer un module générique « performance du bâti » (mention RGE)

## ► Rappel de l'action

La mention « reconnu garant de l'environnement » (RGE), un avantage comparatif dans le domaine des prestations de rénovation énergétique

### ► Publics cibles :

- Entreprises du secteur
- Formateurs
- CTM
- Académie de Martinique

### ► Acteurs

- **Pilote** : ADEME
- **Partenaires** : CTM, IMFPA, GRETA, PROFORM'ENR, AMEP-CFA BTP, URMA - CFA Métiers, CFA Tertiaire (CCIM), Rectorat, groupement SYNFORM, Constructys, AGEFMA, DIECCTE, Pôle Emploi, CCIM, CMAM, SMEM, organisations professionnelles patronales du BTP, syndicats de salariés du BTP, bureaux d'études techniques

- En 2019, l'action menée par l'ADEME sur le sujet du développement de la formation a tourné autour du déploiement du programme Formation aux Economies d'Énergie dans le BATiment (FEE Bat ). Ce programme contribue à accompagner la montée en compétence des professionnels du bâtiment dans le domaine de l'efficacité énergétique. Ce programme est financé par EDF par le biais des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) et des fonds de la formation continue issus de la collecte des entreprises.
- Ce dispositif a été lancé en 2007 sous l'égide du Ministère et de l'ADEME, à la demande d'EDF et des organisations professionnelles du bâtiment (CAPEB et FFB).
- La nouvelle convention 2018-20 marque une évolution du dispositif FEE Bat puisque les cibles sont élargies avec, en complément des professionnels en activité, un axe de travail portant sur la formation initiale. Elle s'inscrit pleinement dans le plan de rénovation annoncé le 26 avril 2018 par les ministères de la Transition écologique et solidaire et de la Cohésion des territoires.
- En Martinique, un travail est en cours sur deux publics cibles du programme FEE Bat :
  - Pour la formation initiale, un travail entre l'AQC, le rectorat, l'ADEME et le Ministère pour adapter aux spécificités locales les modules de formation aux économies d'énergie dans le bâtiment, et pour prévoir l'accompagnement nécessaire des enseignants et formateurs à ces nouveaux modules ;
  - Pour la formation continue ainsi que celle des futurs professionnels, un travail entre l'AQC, l'ADEME et le Ministère pour établir un état des lieux des offres, organismes et moyens de formation existants sur le territoire afin de pouvoir proposer un programme de montée en compétence individualisé et visant à l'acquisition des compétences nécessaires pour relever le défi majeur de la transition énergétique dans le secteur du bâtiment.
- Les indicateurs de réalisation pré-identifiés seront pertinents et possibles à suivre lorsque les modules seront disponibles pour la formation initiale et lorsqu'un plan d'actions issu des résultats de l'état des lieux et des manques/besoins en termes de formation (organismes de formation, formateurs, plateaux techniques, ...) auront été identifiés clairement.
- Les actions menées de communication/sensibilisation auprès des professionnels du territoire ont permis de passer de 9 entreprises certifiées RGE chauffe-eau solaire individuel en 2017 à 15 en 2019.



## FA 7 Accompagner et soutenir les maîtres d'apprentissage dans leur fonction tutorale

- ▶ La qualité des pratiques pédagogiques en entreprise dans la relation tutorale est hétérogène. Elle dépend de facteurs multiples, dont l'ancienneté de la pratique tutorale, la capacité à intégrer l'apprenti pleinement dans l'entreprise, l'implication du maître d'apprentissage dans les formations proposées par les CFA.
- ▶ Il conviendrait d'assurer la pérennité de l'engagement pédagogique des maîtres d'apprentissage, de développer les actions de formation de maîtres d'apprentissage, en particulier sur les techniques pédagogiques de base, de construire un système de reconnaissance de la qualité des pratiques tutorales (type « label ») en lien avec les chambres consulaires en particulier.

### ▶ Publics cibles

- ▶ Salariés des entreprises du BTP intéressés par une fonction de maître d'apprentissage

### ▶ Acteurs

- ▶ **Pilote** : En 2018 : Collectivité Territoriale de Martinique - AGEFMA.  
En 2019 : CMAM
- ▶ **Partenaires** : AMEP CFA BTP, CFA Métiers, DIECCTE Martinique, OPCO Construction, CCIM, CMAM, les organisations professionnelles patronales du BTP, les syndicats de salariés du BTP, Rectorat, UA, principaux organismes de formation, groupement d'organismes de formation, ADEME

### ▶ Réalisations :

- La réforme récente entraîne un changement de pilote pour cette action. Elle est maintenant du ressort de la Chambre des Métiers (CMAM).
- La création d'un GEIQ, où les maîtres d'apprentissage pourraient suivre plusieurs apprentis, permettrait à de petites entreprises de rentrer dans l'apprentissage. C'est ce qui se passe avec le GEIQ BTP en Guyane. Ce GEIQ a reçu beaucoup de financements via les fonds européens.
- Un des leviers pourrait être une nouvelle disposition qui permette aux conjoints/collaborateurs d'être maître d'apprentissage.

# FA 8 Mettre à jour les compétences techniques et d'encadrement des formateurs en apprentissage

- ▶ Des formateurs mieux formés tant sur le plan pédagogique adapté à ce type de public que sur le plan des connaissances techniques, afin de :
  - Promouvoir une image de l'apprentissage comme formation à la pointe des évolutions technologiques et professionnelles et donc susceptible de fournir des compétences nouvelles
  - Garantir une formation de qualité en termes de techniques pédagogiques
  - Mettre en œuvre un suivi précis des évolutions des techniques professionnelles et des besoins des entreprises
  - Apprendre aux formateurs à sensibiliser les stagiaires aux comportements appropriés dans l'univers professionnel

## ▶ Publics cibles

- Formateurs des CFA, mais aussi enseignants en lycées professionnels susceptibles d'accueillir des sections d'apprentissage

## ▶ Acteurs

- ▶ **Pilote** : Collectivité Territoriale de Martinique - AGEFMA
- ▶ **Partenaires** : AMEP CFA BTP, CFA Métiers, DIECCTE Martinique, Constructys, CCIM, CMAM, les organisations professionnelles patronales du BTP, les syndicats de salariés du BTP, Rectorat, UA, organismes de formation, groupement SYNFORM, ADEME

## ▶ Réalisations :

- Actions mises en œuvre par l'AGEFMA à l'attention des acteurs de la formation, et auxquelles les CFA étaient conviés :
  - En 2017 : **2 Ateliers pratiques « Pourquoi construire son offre de formation en blocs de compétences ? »**
  - En 2018 : **2 sessions de formation « Indexer son offre de formation avec le Formacode »** (outil intégré dans plusieurs systèmes d'information) et **2 sessions de formation « Être référent Personnes Handicapées au sein d'un organisme de formation »**
  - En 2019 : **2 sessions de formation « Comment construire son offre de formation en blocs de compétences »**, **1 session « S'approprier les fondamentaux de l'animation en formation »**, **1 session « Concevoir une offre de formation certifiante et éligible au compte personnel de formation »**
- Les formateurs au sein des CFA sont formés par le Rectorat car dispensant des diplômes de l'Education Nationale.

# FA 9 Favoriser le développement des contrats de professionnalisation

## ► Rappel de l'action

- Peu de succès : entre 350 et 400 contrats / an, dont 3% dans le secteur du BTP, à l'inverse du succès de ce contrat dans l'Hexagone, notamment en raison des difficultés économiques des entreprises et d'un manque d'informations.
- Il faut donc :
  - assurer un développement quantitatif des contrats de professionnalisation au sein des entreprises artisanales martiniquaises
  - améliorer le dispositif au niveau des organismes de formation
  - améliorer le dispositif au niveau des entreprises

## ► Publics cibles

- Jeunes de 16 à 25 ans souhaitant compléter leur formation, demandeurs d'emploi de plus de 26 ans, intéressés par l'exercice d'un métier dans le secteur
- Toutes les entreprises du secteur

## ► Acteurs

- **Pilote** : DIECCTE
- **Partenaires** : CTM, organisations professionnelles patronales du BTP, syndicats de salariés, AGEFMA, Rectorat, Constructys, RSMA, CFA, MIL, Ecole de la 2<sup>ème</sup> chance, organismes de formation, chambres consulaires

## ► Réalisations :

- Le GEIQ en Guyane a permis la mise en place de 160 contrats de professionnalisation par an. L'OPCO est favorable à la mise en place d'un groupement d'employeurs en Martinique qui permettrait de favoriser leur développement. Alain VILO du PRISME a déjà rencontré la DIECCTE à ce sujet et le président du GEIQ de Guyane
- Une aide unique sera bientôt versée par France Compétence aux maîtres d'apprentissage ou entreprises qui embauchent sous contrat de professionnalisation. On ira certainement vers une fusion des deux systèmes (apprentissage et contrat de professionnalisation). Jusqu'à présent le contrat de professionnalisation fonctionne mal car plus technique (plus de travail pour l'entreprise qui recrute).

# FA 10 Mettre en place une méthode d'élaboration de la carte des formations qui associe les représentants du secteur

## ► Rappel de l'action

Il est nécessaire de faire évoluer la procédure afin de :

- Se conformer à la législation
- Prendre en compte les besoins économiques dans la définition de l'offre de formation professionnelle initiale
- Décloisonner la formation professionnelle initiale et la formation continue

## ► Publics cibles

- Organisations Professionnelle du BTP
- Acteurs du système éducatif
- Services de la CTM

## ► Acteurs

- **Pilote** : Collectivité Territoriale de Martinique
- **Partenaires** :
  - Rectorat
  - Organisations professionnelles du secteur du BTP
  - Organismes de formation continue
  - Pôle Emploi, INSEE
  - AGEFMA-OREF
  - Chambres consulaires : CMAM, CCIM

## ► Réalisations :

- La méthode pour l'élaboration de la carte des formations est actée ; ceci s'est traduit par une note de cadrage CTM/Rectorat qui indique les orientations retenues, le calendrier et les critères de recevabilité des propositions des établissements.
- Création d'une plateforme numérique à destination des établissements, qui met à leur disposition les documents de programmation de la CTM, mais également des liens sur les ressources disponibles des partenaires.
- Relance de la réflexion par bassin avec les établissements.
- Début d'un travail de sensibilisation des partenaires et des organisations professionnelles.